

lettre flash

15 novembre 2005
www.education.fr

< primaire - secondaire - supérieur >

Relance de l'éducation prioritaire, construction d'une formule d'apprenti-junior et effort pour l'égalité des chances

Renforcement du soutien scolaire aux élèves en difficulté, création d'une formule d'apprenti-junior, effort accru pour assurer l'égalité des chances. Le volet éducatif des réponses du gouvernement à la crise profonde exprimée par la vague de violences urbaines que vient de connaître la France s'articule autour de ces trois axes. Ceux-ci ont été présentés, le 9 novembre, au cours d'une conférence de presse commune par Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle.

Si l'éducation, l'instruction, la formation sont "le meilleur remède" au désespoir, au manque de perspectives et à l'errance, les événements qui viennent de se produire dans plusieurs villes de France incitent à faire plus, mieux et autrement pour donner une réalité au principe d'égalité des chances. Telle est en substance la philosophie qui sous-tend les mesures prises par le Premier ministre dans le champ de l'Éducation nationale pour contribuer à répondre à la crise qui vient d'éclater au grand jour. Ces mesures découlent de trois grands axes ou objectifs d'amélioration. Elles ont été présentées par Gilles de Robien et Gérard Larcher.

Renforcer le soutien scolaire aux élèves en difficulté

Le renforcement du soutien scolaire, a expliqué Gilles de Robien, "passe par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire." Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été chargé par le Premier ministre de faire des propositions sur ce point début 2006. Les inspections générales travaillent donc "sur six sujets essentiels" : la formation des enseignants et les nominations en Zep, le soutien scolaire, la valorisation des efforts et du mérite, la réorganisation de la

carte des Zep, le rôle des parents et le développement de la mixité sociale. Les dispositifs d'aide pédagogique récemment mis en place vont être renforcés. "Dès janvier 2006, 5 000 assistants pédagogiques, étudiants employés à mi-temps, vont être affectés dans les 1 200 collèges des quartiers sensibles. Le nombre d'équipes de réussite éducative, prévues par le plan de cohésion sociale piloté par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, va être doublé. Il y en aura donc 1 000 à la fin 2007." Enfin, 10 internats de réussite éducative "destinés à des jeunes qui souffrent d'une situation familiale difficile ou de conditions de logement insuffisantes" seront ouverts.

Construire une nouvelle forme d'apprentissage : apprenti-junior

"Tous les ans 15 000 jeunes quittent le système scolaire avant 16 ans, décrochent et se marginalisent". C'est pourquoi le ministre a décidé d'imaginer "une nouvelle formule d'apprenti-junior" qui "préservera les liens avec le collège". Pour Gilles de Robien, "il s'agit de poursuivre dans la voie du socle commun, et de permettre à des adolescents qui ne se retrouvent pas dans l'enseignement classique de s'orienter plus tôt vers une formation en alternance. **Il ne s'agit pas de quitter complètement le système mais d'ouvrir un chemin différent pour certains élèves** ; cette voie ne sera d'ailleurs pas forcément définitive ! L'apprentissage peut être l'occasion pour un jeune de reprendre confiance en soi, de reprendre goût au travail, à l'effort et, éventuellement, de poursuivre vers un bac pro, voire une filière générale. **Il faudra aussi construire des passerelles car rien, à 14, 15, 16, 17 ou 18 ans, n'est irréversible.**" Cela signifie aussi "un équilibre à trouver entre l'activité en entreprise et l'enseignement aménagé des matières fondamentales, un enseignement plus moderne, faisant appel aux nouvelles technologies."

Pour organiser ce nouveau parcours de formation, les ministères de l'Éducation nationale et du Travail vont engager une concertation avec les conseils régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, les organisations syndicales et les représentants des entreprises.

Promouvoir l'égalité des chances

Pour aider les élèves "qui veulent réussir au lycée, puis dans l'enseignement supérieur", Gilles de Robien a annoncé le triplement du nombre de bénéficiaires de bourses au mérite qui permettent aux élèves de troisième de poursuivre leur scolarité au lycée. Moins de 30 000 élèves boursiers bénéficient déjà d'une bourse au mérite, ils seront 100 000 à la prochaine rentrée.

Enfin, en accord avec la Conférence des présidents d'université et la Conférence des grandes écoles, le ministre annonce la mobilisation "de 100 000 étudiants titulaires d'une licence et élèves de première année de grandes écoles pour parrainer et accompagner 100 000 élèves des quartiers défavorisés." Ce tutorat, a précisé Gilles de Robien, "doit pouvoir constituer un moment à part entière de la formation des étudiants, valorisé comme tel au sein des cursus."

Retrouvez l'intégralité du discours de Gilles de Robien sur :

<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=20051191936>

